

# B1 Informations sur les États contractants B1

## ME MONTÉNÉGRO ME

### Informations générales

Nom de l'office :	Ministarstvo <a href="#">ekonomskog razvoja</a> , Direkcija za intelektualnu svojinu Ministère <a href="#">du développement économique</a> , Département de la propriété intellectuelle (Monténégro)
Siège et adresse postale :	Rimski trg br. 46, 81 000 Podgorica, Monténégro
Téléphone:	(382) 20 234 592
Courrier électronique :	intelektualna.svojina@mek.gov.me
Internet:	www.ziscg.me www.mek.gov.me
Office récepteur compétent pour les nationaux du Monténégro et les personnes qui y sont domiciliées :	Ministère <a href="#">du développement économique</a> , Département de la propriété intellectuelle (Monténégro) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Le Monténégro peut-il être élu ?	Oui (lié par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Nationale : Brevets <sup>1</sup> Européenne : Brevets européens étendus
Dispositions de la législation du Monténégro relatives à la recherche de type international :	Néant

<sup>1</sup> Les déposants qui souhaitent obtenir une protection par brevet au Monténégro doivent procéder à l'ouverture de la phase régionale auprès de l'Office européen des brevets (OEB) et demander l'extension de la demande de brevet européen et du brevet européen délivré au Monténégro, étant donné qu'il n'existe pas de phase nationale auprès du Ministère [du développement économique](#), Département de la propriété intellectuelle (Monténégro). Pour plus de détails, il convient de se référer aux chapitres nationaux ME et EP.